La mise en conformité des machines

QSE /RSE

22/11/2026

Public et prérequis

Techniciens de maintenance industrielle
Techniciens méthodes et industrialisation
Responsables maintenance
Responsables de production
Responsables HSE/QHSE
Chargés de sécurité des machines
Automaticiens, électromécaniciens et toute personne impliquée dans la conception, la modification, l'installation, l'exploitation ou la maintenance des équipements de travail.

Avoir une expérience en milieu industriel ou être amené à intervenir sur des machines ou des équipements de production. Des connaissances générales en maintenance ou en exploitation des machines sont recommandées.

Les objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

• Connaître les bases de la réglementation en termes de conception, de mise sur le marché et d'utilisation des équipements de travail et moyens de protection
• Apprendre aux participants à utiliser des outils d'évaluation et d'analyse, à exploiter les résultats et à identifier les mesures à prendre
• Faire connaître et partager les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer la conformité de l'équipement et répondre aux exigences légales applicables.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Apports théoriques
Echanges de pratiques entre participants
Questions / réponses

Modalité d'évaluation

Etude de cas

continuing.modalite.pdf.title

Par retour du bulletin d'inscription avec la liste des participants, accès selon notre calendrier inter-entreprises ou à la date de votre choix au sein de votre entreprise.

Contenu de la formation

La conception et la mise sur le marché des équipements de travail et moyens de protection
• Les notions de mise sur le marché (vente, prêt, location, etc…) et de mise en service
• Les rôles et responsabilités des différents acteurs (concepteur, fabricant, propriétaire, utilisateur)

RÉFÉRENCE
QUAL-284

CENTRES DE FORMATION
NEVERS, AUXERRE, JOIGNY, SENS

DURÉE DE LA FORMATION
1 jour / 7 heures

ACCUEIL PSH
Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Formation 58-89

• 1200 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 500 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

Les actions réalisées dans le cadre d'une formation continue /contrat de professionnalisation sont portées par l'As.SIC

• Les règles de conception – L'annexe 1 et contenu de la documentation technique (la notice d'instruction, …)
• Les procédures de certification et les organismes de contrôle
• Apport et partage de bonnes pratiques dans la rédaction des cahiers des charges

L'utilisation des équipements de travail et moyens de protection
• Le maintien en état de conformité
• La modification d'un équipement de travail
• Les mesures d'organisation et d'utilisation
• Les prescriptions pour le matériel existant

Le règlement européen 2023 / 1230 du 14 juin 2023

NB : lors d'une formation en intra entreprise une mise en œuvre sur le terrain peut être organisée
avec une observation de machines :
Utilisation d'une méthode de diagnostic (travail en groupe)
Traitement des données par groupe :
• Dépouillement et traitement des données
• Réflexion sur la validité des résultats
• Critères de priorité des actions proposées
• Débat avec les autres groupes

Validation et certification

Attestation de formation

Date de mise à jour

10/07/2026